

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 27 février 2012 à 20 heures 30

*L'an deux mil douze, le vingt-sept du mois de février, à vingt heures trente,
le Conseil municipal de GOURDON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Madame Marie-Odile DELCAMP, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 21

Étaient présents (17) : Madame Marie-Odile DELCAMP, Madame Nadine SAOUDI, Monsieur Roger GUITOU, Monsieur Michel CAMMAS, Madame Nathalie DENIS, Monsieur Jacques GRIFFOUL, Madame Simone BOURDARIE, Monsieur Étienne BONNEFOND, Monsieur Christian LALANDE, Madame Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE, Madame Simone LACASTA, Madame Claudine LACOMBE, Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, Monsieur Joël VINADE, Monsieur Philippe DELCLAU, Monsieur Michel PICAUDOU, Monsieur Jean LOUBIÈRES, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés (4) et étaient absents (6) : Monsieur Philippe MARTEGOUTE, Madame Nicole DUMEIL (procuration à Monsieur Roger GUITOU), Monsieur Philippe CAMBOU (procuration à Madame Marie-Odile DELCAMP), Madame Corinne BERREBI (procuration à Monsieur Étienne BONNEFOND), Madame Magali GARRIGUE, Monsieur Laurent SERRALLONGA, Monsieur Christian BOUTHIE (procuration à Monsieur Jean LOUBIÈRES), Madame Claudine SÉGUY, Monsieur Jean JAUBERT, Monsieur Jean-Pierre CABRIÉ.

Questions à l'ordre du jour :

A – Nomination d'un secrétaire de séance

B – Adoption du procès-verbal du 23 décembre 2011 et du procès-verbal du 26 janvier 2012

01 – Assainissement - Marché public - Consultation coordination *Sécurité et Protection de la Santé* (S.P.S.) – Marché à procédure adaptée - Attribution

- a) pour la réhabilitation de la station d'épuration du Bléou
- b) pour le déplacement du réseau (pont-rail de la Poussie)

02 – Réseaux d'assainissement (pont-rail de la Poussie) - Marché public – Marché à procédure adaptée – Attribution

03 – Syndicat intercommunal de Protection animale - Demande d'adhésion de la Commune d'Esclauzels

04 – Syndicat mixte de la Bouriane, de Payrac et du Causse - Demande d'adhésion du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Veyrignac - Sainte-Mondane

05 – Cinéma municipal *L'Atalante* – Logiciel de caisse enregistreuse - Contrat d'assistance

06 – Cinéma municipal *L'Atalante* - Matériel de projection numérique (projecteurs et serveurs) – Contrat de maintenance

07 – Personnel - Service Population - Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} avril 2012

08 – Village-Vacances-Familles - Marché public - Construction de chalets – Attribution

09 – Tir à l'arc - Plan de financement définitif

10 A – Question diverse – Agenda 21

10 B – Autre question diverse – Budget 2012

Cette séance du lundi 27 février 2012 est précédée, ainsi qu'annoncé sur la convocation des élus, par un exposé de Madame DESCAMP, directrice, et Monsieur Bernard TISSOT, du Syndicat départemental pour l'Élimination des Déchets (SYDED) du Lot sur la présentation du réseau de

chaleur, suivi d'un échange de questions-réponses, en préalable à la réunion publique qui se tiendra le 6 mars 2012 dans la salle des Pargueminiers.

Madame le Maire ouvre la séance à 21 heures 45 ; elle procède à l'appel des présents ; elle constate que les conditions de quorum sont remplies et demande à l'assemblée de procéder à l'élection de son secrétaire de séance.

A – Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean LOUBIÈRES est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Madame le Maire publie l'ordre du jour.

B – Adoption des procès-verbaux des séances du 23 décembre 2011 et 26 janvier 2012.

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 23 décembre 2011 appelle des observations. Ce procès verbal est adopté sans observations, à l'unanimité.

Madame le Maire demande si le procès-verbal du 26 janvier 2012 appelle des observations. Ce procès-verbal est adopté, sans observations, à l'unanimité.

Extrait reçu en Sous-préfecture le 2 mars 2012.

Publié ou notifié par le Maire le 2 mars 2012.

01 – Assainissement - Marché public - Consultation coordination Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.) – Marché à procédure adaptée - Attribution **c) pour la réhabilitation de la station d'épuration du Bléou** **d) pour le déplacement du réseau (pont-rail de la Poussie)**

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Christian LALANDE qui rappelle que par délibération du 23 décembre 2011 le Conseil municipal a lancé la consultation du marché public de service concernant une coordination *Sécurité et Protection de la Santé* pour deux opérations :

- 1°) Déplacement du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le cadre du contournement de Gourdon (pont-rail de la Poussie) ;
- 2°) Réhabilitation de la station d'épuration du Bléou.

La procédure de consultation s'est déroulée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et a fait l'objet d'une publicité à la fois formelle et efficace.

La Commission des Marchés s'est réunie le vendredi 10 février 2012 à 14 heures et a retenu le classement des offres proposé dans l'analyse comparative des offres ; elle est d'avis de retenir la proposition de l'entreprise A2C, 30, avenue Cavaignac, Boîte postale 20052, 46300 Gourdon :

- pour un montant de 2309 euros hors taxe soit 2 761,56 euros toutes taxes comprises (Bléou) ;
- pour un montant de 968 euros hors taxe soit 1157,73 euros toutes taxes comprises (pont-rail).

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

-vu les rapports d'analyse des offres joints à la convocation,

- décide de retenir, parmi les 5 offres examinées, la proposition de l'entreprise A2C, 30, avenue Cavaignac, Boîte postale 20052, 46300 Gourdon :

- pour un montant de 2309 euros hors taxe soit 2 761,56 euros toutes taxes comprises (Bléou) ;
- pour un montant de 968 euros hors taxe soit 1157,73 euros toutes taxes comprises (pont-rail).

Extrait reçu en Sous-préfecture le 2 mars 2012.

Publié ou notifié par le Maire le 2 mars 2012.

02 – Réseaux d'assainissement (pont-rail de la Poussie) - Marché public – Marché à procédure adaptée – Attribution

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Roger GUITOU qui rappelle que par délibération du 23 décembre 2011 le Conseil municipal a lancé la consultation du marché public de travaux pour le déplacement des réseaux d'assainissement, afin de permettre l'édification d'un pont rail sur le secteur de la Poussie dans le cadre de l'aménagement de la voie de contournement de Gourdon.

La procédure de consultation s'est déroulée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et a fait l'objet d'une publicité à la fois formelle et efficace.

La Commission des Marchés s'est réunie le 27 janvier 2012 pour l'ouverture des 5 plis parvenus dans les délais, puis le vendredi 10 février 2012 à 14 heures, pour analyse des offres, parmi lesquelles 4 satisfaisaient aux niveaux minimums de capacité exigés ; les variantes étaient admises ; sur les 4 entreprises satisfaisantes, deux ont proposé chacune deux variantes. La commission a retenu le classement des offres proposé dans l'analyse comparative des offres ; elle est d'avis de retenir la

proposition « variante 1 » de l'entreprise MARCOULY, Font Gourdou, 46700 Puy-L'évêque, pour un montant de 478 880,24 euros hors taxe soit 572 740,77 euros toutes taxes comprises.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

-vu le rapport d'analyse des offres joint à la convocation,

- décide de retenir la proposition « variante 1 » de l'entreprise MARCOULY, Font Gourdou, 46700 Puy-L'évêque, pour un montant de 478 880,24 euros hors taxe soit 572 740,77 euros toutes taxes comprises.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
2 mars
2012.

Publié ou
notifié par le
Maire le 2
mars 2012.

03 - Syndicat intercommunal de Protection animale - Demande d'adhésion de la Commune d'Esclauzels

Madame le Maire cède la parole à Madame Simone LACASTA qui rappelle que Monsieur le Préfet du Lot informe la commune de Gourdon que par délibération en date du 15 décembre 2011, le comité syndical du Syndicat intercommunal de Protection animale (S.I.P.A.) a accepté en son sein l'adhésion de la commune d'Esclauzels.

En application des dispositions de l'article L5211-18 du Code général des Collectivités territoriales, il est demandé à Madame le Maire de consulter le Conseil municipal sur cette affaire et de transmettre à Monsieur le Préfet la délibération intervenue.

Il est rappelé que depuis le 16 décembre 2008 la commune de Gourdon est adhérente du SIPA, syndicat intercommunal à vocation multiple.

Ce syndicat répond à deux besoins identifiés en 2000 :

- 1. l'obligation des mairies de disposer d'une fourrière afin de prendre en charge les animaux errants ou dangereux ;*
- 2. éviter l'euthanasie des animaux en créant un refuge animal.*

Les communes adhérentes se sont fixé trois objectifs :

- 1. l'aménagement et l'extension d'une fourrière animale ;*
- 2. l'aménagement et l'extension d'un refuge animal territorial parant à la carence de l'offre privée ;*
- 3. assurer la gestion administrative, technique et financière de ces équipements.*

Il est porté également à la connaissance du Conseil municipal l'arrêté de Monsieur le Préfet du Lot en date du 2 janvier 2012 entérinant l'adhésion de la commune de Montcléra au SIPA.

Il convient de délibérer sur la demande d'adhésion de la commune d'Esclauzels.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

- accède à la demande d'adhésion de la commune d'Esclauzels au Syndicat intercommunal de Protection animale (S.I.P.A.) ;

- prend acte de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Lot entérinant l'adhésion de la commune de Montcléra au S.I.P.A. ;

- charge Madame le Maire de transmettre à Monsieur le Préfet la délibération intervenue.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
2 mars
2012.

Publié ou
notifié par le
Maire le 2
mars 2012.

04 – Syndicat mixte de la Bouriane, de Payrac et du Causse - Demande d'adhésion du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Veyrignac - Sainte-Mondane

Madame le Maire cède la parole à Madame Nathalie DENIS qui rappelle que lors de la séance du 6 juillet 2011, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bouriane, de Payrac et du Causse a décidé de donner un avis favorable de principe à la demande d'adhésion du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable (S.I.A.E.P.) de Veyrignac – Sainte-Mondane.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer sur l'accord à donner à cette demande d'adhésion.

Il convient d'en délibérer.

Monsieur Étienne BONNEFOND précise que la ressource utilisée actuellement par le SIAEP de Veyrignac-Sainte-Mondane présente une teneur excessive en nitrates.

Cette difficulté explique la demande d'adhésion de ce SIAEP au Syndicat mixte de la Bouriane, de Payrac et du Causse.

Monsieur BONNEFOND ne prend pas part au vote mais fait valoir la procuration qui lui a été confiée par Madame Corinne BERREBI.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par 20 voix pour,

- s'accorde à la demande d'adhésion du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable (S.I.A.E.P.) de Veyrignac – Sainte-Mondane au Syndicat mixte de la Bouriane, de Payrac et du Causse ;

- charge Madame le Maire de transmettre à Monsieur le Préfet et au Syndicat mixte de la Bouriane, de Payrac et du Causse, la délibération intervenue.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
2 mars
2012.

Publié ou
notifié par le
Maire le 2
mars 2012.

05 – Cinéma municipal *L'Atalante* – Logiciel de caisse enregistreuse - Contrat d'assistance

Madame le Maire cède la parole à Madame Claudine LACOMBE qui expose que la Société par Actions simplifiée (S.A.S.) € *Monnaie Services*, 334, rue du Luxembourg, 83500 La Seyne-sur-Mer, a établi un contrat d'assistance téléphonique permanent (7 jours/7 et 24 heures/24) pour le logiciel de billetterie du cinéma municipal *L'Atalante*.

Selon les termes de ce contrat qui a été porté intégralement à l'examen préalable de chacun des élus dans le cadre du rapport joint à la convocation, il s'agit d'assurer un service d'assistance pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pour la même durée.

Le montant net de cette prestation s'élève à 540,00 euros hors taxe.

La date d'effet de ce contrat d'assistance est le 9 décembre 2011.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer avec la S.A.S. € *Monnaie Services* ledit contrat d'assistance et à ordonnancer le règlement de la prestation prévue.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer avec la S.A.S. € *Monnaie Services*, 334, rue du Luxembourg, 83500 La Seyne-sur-Mer, ledit contrat d'assistance téléphonique pour le logiciel de billetterie du cinéma municipal *L'Atalante* ;

- autorise Madame le Maire à ordonnancer le règlement de la prestation prévue, soit un montant net de 540,00 euros hors taxe (valeur pour l'année 2012).

- autorise Madame le Maire à reconduire expressément ledit contrat à chaque date anniversaire.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
2 mars
2012.

Publié ou
notifié par le
Maire le 2
mars 2012.

06 – Cinéma municipal *L'Atalante* - Matériel de projection numérique (projecteurs et serveurs) – Contrat de maintenance

Madame le Maire cède la parole à Madame Claudine LACOMBE qui expose que la société *Médiotechniques*, Route de Sarran, Boîte postale 9, 19300 Égletons, a établi un contrat de maintenance préventive permanente (7 jours/7 et 24 heures/24) pour l'équipement de projection numérique du cinéma municipal *L'Atalante*.

Selon les termes de ce contrat qui a été porté intégralement à l'examen préalable de chacun des élus, il s'agit d'assurer un service de maintenance pour une durée initiale d'un an renouvelable quatre fois par périodes successives d'une année.

Le montant net de cette prestation s'élève à 1 250,00 euros hors taxe pour la première année et par ensemble projecteur/serveur.

Il est précisé à l'assemblée que cette maintenance a été examinée dans le cadre de l'analyse des offres lors de l'attribution du marché concernant la numérisation du cinéma.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer avec la société *Médiotechniques* ledit contrat de maintenance préventive et à ordonnancer le règlement de la prestation prévue.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer avec la société *Médiotechniques*, Route de Sarran, Boîte postale 9, 19300 Égletons, ledit contrat de maintenance préventive permanente pour l'équipement de projection numérique du cinéma municipal *L'Atalante* ;

- autorise Madame le Maire à ordonnancer chaque année le règlement de la prestation prévue, soit un montant net de 1 250,00 euros hors taxe par ensemble projecteur/serveur pour la première année 2012.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
2 mars
2012.

Publié ou
notifié par le
Maire le 2
mars 2012.

07 - Personnel - Service « Population » - Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} avril 2012

Madame le Maire cède la parole à Madame Nadine SAOUDI qui explique l'opportunité de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} avril 2012.

Cette création de poste est à mettre, pour partie, en relation avec le départ en retraite d'un agent qui occupait un poste d'attaché territorial.

Ce nouveau poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe sera affecté au service « Population ».

Le poste d'attaché territorial sera supprimé aussitôt après la saisine du Comité technique paritaire dont l'avis simple est obligatoirement requis pour toute suppression de poste.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,
 - décide de la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, affecté au service « Population », au 1^{er} avril 2012.

Extrait reçu en Sous-préfecture le 2 mars 2012.
 Publié ou notifié par le Maire le 2 mars 2012.

08 – Village-Vacances-Familles - Marché public - Construction de chalets – Attribution

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Roger GUITOU qui expose que deux offres sont parvenues en Mairie dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La Commission des Marchés s'est réunie le vendredi 10 février 2012 à 14 heures et a retenu l'offre de l'entreprise *Ballario et Fils*, 72, chemin Saint-Antoine, 81160 Saint-Juéry, pour un montant de 198 425, 64 euros hors taxe soit 237 317,07 euros toutes taxes comprises.

Il est à noter que la seconde offre a été écartée en raison de sa non-conformité au cahier des charges : en effet cette offre ne comportait qu'une seule taille de local.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,
 - décide de retenir l'offre de l'entreprise *Ballario et Fils*, 72, chemin Saint-Antoine, 81160 Saint-Juéry, pour un montant de 198 425, 64 euros hors taxe soit 237 317,07 euros toutes taxes comprises.

Extrait reçu en Sous-préfecture le 2 mars 2012.
 Publié ou notifié par le Maire le 2 mars 2012.

09 - Tir à l'arc - Plan de financement définitif

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Michel CAMMAS qui rappelle que par délibération du 26 juillet 2011, le Conseil municipal a sollicité un avis de principe afin de bénéficier d'une aide au titre du Fonds européen *Liaison entre Actions de Développement de l'Économie rurale* (L.E.A.D.E.R.) pour la création d'une aire sportive de Tir à l'Arc, pour lequel elle a reçu un avis favorable.

Il convient aujourd'hui, afin de solliciter l'attribution définitive de l'aide, de présenter le plan de financement définitif, faisant apparaître les différents financements déjà attribués à la collectivité concernant cette opération et les devis définitifs de l'entreprise retenue après consultation.

Imputation budgétaire	Coût des travaux hors taxe selon l'entreprise retenue	100%	29 150,00 €
c/1341	Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (D.E.T.R.) 2012	20% (de 25 000 €, coût estimatif au 26 juillet 2011)	5 000 €
c/1387	Programme européen <i>Liaison entre Actions de Développement de l'Économie rurale</i> (L.E.A.D.E.R.)	55% (pour un montant plafonné à 20 000 €)	16 032,50 €
c/1641	Financement de la commune par emprunts ou fonds propres	45%	8 117,50 €
c/021	Taxe sur la Valeur ajoutée (T.V.A.)	19,60%	5 713,40 €
	Part communale TVA comprise		13 830,90 €
c/2312	Coût des travaux toutes taxes comprises selon l'entreprise retenue		34 863,40 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,
 - accepte le plan de financement définitif tel que présenté *supra* ;
 - autorise Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Fonds européen L.E.A.D.E.R. ;
 - autorise Madame le Maire à procéder à l'ordonnancement de la dépense, préalablement au vote du budget, en application de l'article L1612-1 du Code général des Collectivités territoriales et précise que les crédits correspondant à la dépense seront complétés à hauteur de 34 864 euros au budget primitif 2012 (reste à réaliser 2011 : 30 000 euros, Opération 666 : *Sports*).

10 A – Question diverse – Agenda 21

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Christian LALANDE qui précise que tous les élus recevront dès le 28 février le plan d'action de l'*Agenda 21* de la ville de Gourdon. Il précise qu'il s'agit d'un document très dense, fruit d'un très gros labeur et qui a fait l'objet d'une relecture, tant par Madame le Maire que lui-même, au cours d'une journée de travail entièrement consacrée à ce sujet, le 16 février dernier. Pour permettre à chaque élu de s'approprier ce document, il a donc été décidé de le diffuser suffisamment tôt ; s'agissant d'un tirage en couleur, *il ne sera pas délivré de second exemplaire, ni lors de la convocation des commissions ni préalablement au conseil municipal*. Les amendements et apports résultant des débats qui vont suivre feront l'objet de modification des fiches

concernées, lesquelles seront alors substituées, dans la reliure du document personnel de chaque élu, à la diligence de notre chargée de mission auteur du rapport.

Le Comité de Pilotage de l'*Agenda 21* se réunira le mercredi 14 mars à 20 heures 30. Une commission plénière suivra le lundi 19 mars 2012 à 20 heures 30, pour une présentation en conseil municipal le mercredi 28 mars.

10 B – Autre question diverse – Budget 2012

Madame le Maire signale à l'assemblée le retard de communication, de la part de la Direction générale des Collectivités locales (D.G.C.L.), des éléments nécessaires au vote du budget 2012.

Elle précise l'adoption d'un amendement parlementaire reportant au 15 avril la date limite du vote des budgets et des taux de fiscalité directe locale. On pourrait donc envisager le vote du budget en semaine 15 à défaut d'avoir pu maintenir la date du 28 mars.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 15.